

ENTERPRISE HOLDINGS.

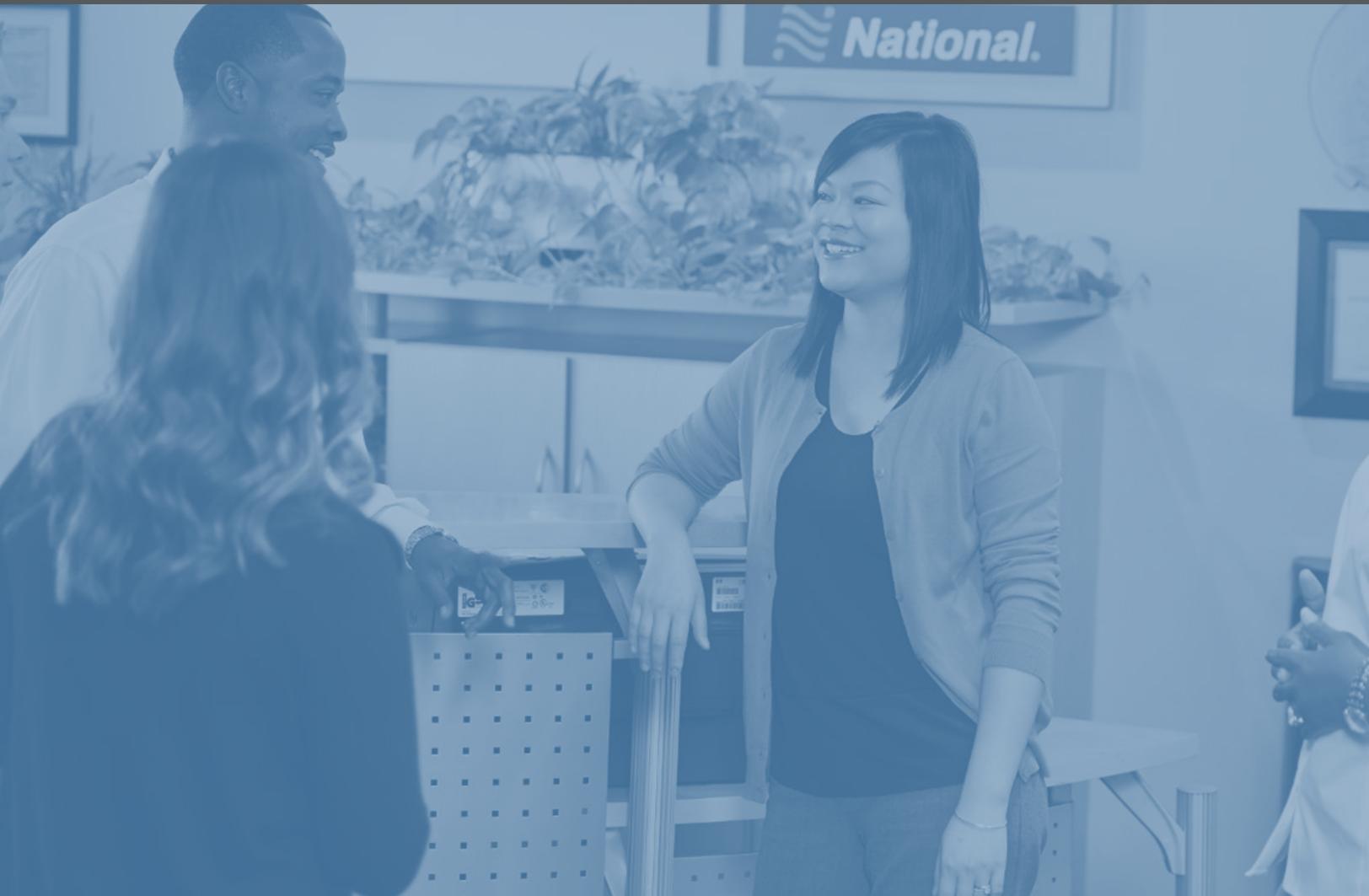


ENTERPRISE HOLDINGS

Alamo

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

National



Depuis 1957, Enterprise Holdings, Inc., grâce à son système de filiales en exploitation (chacune titulaire d'une licence et autorisée à exercer ses activités sous les dénominations sociales « Enterprise Holdings », « Enterprise Rent-A-Car », « National Car Rental », et « Alamo Rent A Car », et ci-après collectivement dénommées « Enterprise Holdings ») s'efforce d'offrir une solution globale de transport à ses clients et à ses partenaires commerciaux. A mesure que ce réseau de filiales et de franchises se développait pour gérer la plus grande flotte de véhicules dans le monde à travers un réseau de plus de 9 000 agences de quartier et d'aéroport disposant de tout le personnel nécessaire, les fournisseurs à l'échelle locale et mondiale sont devenus des partenaires clés dans la mise en place d'un excellent service à la clientèle.

Les Fournisseurs et les partenaires que nous choisissons sont ceux qui partagent nos valeurs et notre engagement à respecter les normes les plus élevées de qualité, d'intégrité, d'excellence, de sécurité, de respect de la législation, et de respect des droits de l'homme, et également notre engagement à respecter les coutumes et la culture des communautés où nous exerçons nos activités. En vue de faciliter une compréhension commune de ce qui est attendu des fournisseurs, nous avons élaboré un Code de conduite des fournisseurs. Tous les fournisseurs sont censés comprendre le Code et se conformer à son esprit et objectif. Une version plus détaillée est disponible sur le site www.enterpriseholdings.com.

En tant que partenaire privilégié, nous espérons que vous saisissez cette occasion pour examiner les principes énoncés dans CODE, le cas échéant, les partagerez avec les membres de votre organisation qui travaillent avec Enterprise Holdings. Si vous avez des questions, ou s'il vous semble qu'une entreprise ou un individu, qui travaille pour Enterprise Holdings ou en son nom, a violé le Code de conduite des fournisseurs, ou a eu un comportement illégal ou contraire à l'éthique, nous vous encourageons à le signaler à votre point de contact principal chez Enterprise Holdings ou via la permanence téléphonique dédiée à l'éthique.

Nous nous appuyons sur un large réseau de fournisseurs et de partenaires commerciaux. Merci de faire partie de ce réseau et de nous aider à rester vigoureux et prospère.



SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

PRINCIPES 4

Attentes de la direction

Surveillance

Travailler avec des fournisseurs appartenant à des minorités et des fournisseurs femmes

PRATIQUES 5

Pratiques commerciales éthiques

Respect des contrats

Attentes relatives aux contrats gouvernementaux

HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ 5 – 6

Documents comptables et commerciaux

Conflits d'intérêts

Cadeaux et divertissements

Anti-corruption

Concurrence loyale

Propriété commerciale

Protection des informations

TRAVAIL D'ÉQUIPE 7

Harcèlement

Discrimination

Respect des mesures de sécurité

COMMUNAUTÉ 7

Heures de travail et salaires décents

Droits de l'homme

Protection de l'environnement

PERMANENCE TELEPHONIQUE DEDIEE A L'ETHIQUE 8

Introduction

Enterprise Holdings, Inc. est résolue à établir des relations durables et mutuellement bénéfiques avec des partenaires commerciaux et des fournisseurs qui partagent l'engagement à exercer les activités avec honnêteté et intégrité. Le présent Code de conduite des fournisseurs (désigné dans la présente comme le « Code de conduite des fournisseurs » ou le « Code ») énonce nos attentes et donne aux fournisseurs, vendeurs, agents, partenaires commerciaux, consultants et entrepreneurs (collectivement dénommés les « Fournisseurs ») des orientations sur la façon dont nous pouvons travailler ensemble pour répondre à l'objectif commun d'offrir la meilleure expérience en matière de service à la clientèle dans le cadre de toutes nos activités commerciales.

Principes

ATTENTES DE LA DIRECTION

Enterprise Holdings attend de ses Fournisseurs qu'ils gèrent leurs entreprises d'une manière qui favorise une culture de respect, aussi bien des exigences légales que des normes et principes énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs.

SURVEILLANCE

En plus de se conformer aux pratiques et aux comportements énoncés dans le Code, Enterprise Holdings attend de ses Fournisseurs qu'ils s'assurent que leurs documents comptables et commerciaux respectifs sont complets, honnêtes et exacts. De temps en temps, nous pouvons exiger l'examen des registres des Fournisseurs ou la visite de leurs installations comme l'y autorisent les contrats individuels.

Les Fournisseurs sont tenus de contrôler régulièrement leurs entreprises et leurs activités afin de déceler des violations de la loi et du présent Code de conduite des fournisseurs, et également afin d'identifier des domaines nécessitant des améliorations. Il revient également aux Fournisseurs de gérer leurs chaînes d'approvisionnement, notamment les sous-traitants et les agences de placement tiers, conformément aux normes énoncées dans le présent Code.

Enterprise Holdings attend de tous les fournisseurs qu'ils adhèrent aux normes et aux principes du présent Code, et nous sommes prêts à imposer des sanctions en cas de non-respect, pouvant aller jusqu'à la rupture de la relation commerciale.

TRAVAILLER AVEC DES FOURNISSEURS APPARTENANT A DES MINORITES ET DES FOURNISSEURS FEMMES

Enterprise Holdings s'efforce de maintenir une base de Fournisseurs qui reflète les communautés dans lesquelles opèrent les filiales. À cette fin, nous garantissons l'égalité des chances aux entreprises appartenant à des minorités : Minority Business Enterprise (MBE certifiée) ; Entreprises appartenant à des femmes : Women Business Enterprise (WBE certifiée) ; Entreprises appartenant à des vétérans : Veteran-owned Small Business (VOSB); Service Disabled Veteran-owned Business (SDVOSB) ; et les entreprises désavantagées et les petites entreprises : Disadvantaged Business Enterprise (DBE certifiée), Small Disadvantaged Business (SDB certifiée), ACDBE certifiée, 8(a) certifiée, et HubZone certifiée ; et toutes les autres entreprises socialement ou économiquement désavantagées. Enterprise Holdings, Inc. est déterminé à élargir et conserver ces relations, tout en ne travaillant qu'avec des partenaires qui fournissent des produits et des services de la plus haute qualité.

Pratiques

PRATIQUES COMMERCIALES ETHIQUES

Les Fournisseurs impliqués dans les activités de vente, de publicité, de promotion et de commercialisation pour le compte d'Enterprise Holdings doivent veiller à ce que les déclarations qu'ils font sur nos produits et nos services soient justes, factuelles et complètes.

RESPECT DES CONTRATS

Le présent Code vise à compléter, plutôt qu'à remplacer, les accords juridiques ou les contrats établis entre un Fournisseur et Enterprise Holdings et/ou ses filiales en exploitation, que les accords soient conclus collectivement ou avec des filiales individuelles. Le non-respect des termes ou des conditions d'un accord existant porte atteinte à la confiance qui a été mutuellement établie au cours de nos relations de travail et peut avoir des conséquences juridiques.

ATTENTES RELATIVES AUX CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

Certaines filiales d'Enterprise Holdings sont des entrepreneurs au service du gouvernement fédéral, ce qui peut nécessiter le respect de règles et de règlements supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, des contrôles opérationnels précis, des normes d'éthique spécifiques dans la conduite des affaires, l'accessibilité des audits, l'établissement de rapports et des garanties de respect de certaines réglementations du travail et de l'emploi, ainsi que d'autres lois.

Vu que ces dispositions s'appliquent également aux sous-traitants et aux Fournisseurs d'Enterprise Holdings, nous nous attendons à une conformité totale avec ces règles et exigences, qu'elles soient ou non expressément énoncées dans un contrat.

Tous les Fournisseurs sont invités à discuter de leurs préoccupations quant à la nature d'un contrat ou d'une exigence spécifique avec leurs points de contact immédiats chez Enterprise Holdings.

Honnêteté et intégrité

DOCUMENTS COMPTABLES ET COMMERCIAUX

Les Fournisseurs sont tenus de présenter les transactions et les événements de manière claire, précise, et en temps utile. Les registres et les écritures comptables doivent être complets et ne doivent cacher ni dissimuler la véritable nature d'une transaction. Tous les documents financiers doivent être conformes à un système de contrôles internes raisonnable ou, le cas échéant, conformes à des principes comptables généralement admis.

CONFLITS D'INTERETS

Un conflit d'intérêts se produit lorsque l'intérêt privé d'une personne interfère avec sa capacité à prendre des décisions impartiales. Lorsque les Fournisseurs travaillent pour le compte d'Enterprise Holdings, leurs actions doivent être fondées sur un bon jugement commercial, et non motivées par le gain personnel. Toute situation qui crée — ou semble créer — un conflit entre un intérêt personnel et les intérêts d'Enterprise Holdings doit être évitée.

Les conflits d'intérêts, qu'ils soient réels ou possibles, doivent être signalés dès que possible au point de contact principal des Fournisseurs chez Enterprise Holdings ou à la permanence téléphonique dédiée à l'éthique d'Enterprise Holdings, afin qu'ils soient traités et/ou résolus de manière appropriée.

CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

Les cadeaux d'entreprise, les divertissements ou tout autre objet de valeur peuvent faire partie de la courtoisie normale entre partenaires commerciaux. Cependant, une telle courtoisie ne doit jamais compromettre la capacité de prendre des décisions commerciales objectives. Les cadeaux d'entreprise et les divertissements peuvent être acceptés dans certaines circonstances. Toute marque de courtoisie, offerte ou reçue, doit être conforme à la loi en vigueur. Pour déterminer si un cadeau est acceptable, consultez votre point de contact immédiat chez Enterprise Holdings.

ANTI-CORRUPTION

Enterprise Holdings ne tolère aucune forme de corruption. Les Fournisseurs ne doivent, ni directement ni indirectement, promettre, proposer, ou autoriser le don de quelque chose de valeur pour des motifs illégitimes, notamment sécuriser un avantage indu, acquérir une influence, ou récompenser une mauvaise exécution d'une fonction ou d'une activité. Les Fournisseurs ne doivent pas permettre, ni se livrer à l'extorsion ou au détournement de fonds, aux pots-de-vin ou aux échanges, ni aucune autre forme de corruption dans le cadre de leurs relations commerciales avec Enterprise Holdings.

Honnêteté et intégrité (suite)

CONCURRENCE LOYALE

Les Fournisseurs sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations antitrust et de concurrence loyale en vigueur et d'éviter toute action qui pourrait illégalement entraver ou contrecarrer les efforts des concurrents. Ces lois interdisent les pratiques restrictives du commerce, comme l'entente sur les prix, le bradage des prix, harceler ou donner une image fautive d'un concurrent, voler des secrets commerciaux, se partager la clientèle, verser ou accepter des pots-de-vin et accepter des commissions illicites.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE

Le vol, la négligence et le gaspillage inutile ont un impact direct sur notre succès mutuel. Quand Enterprise Holdings confie des véhicules ou d'autres biens de l'entreprise à un Fournisseur, ces actifs doivent être utilisés uniquement aux fins commerciales prévues et autorisées. Il est de la responsabilité des Fournisseurs de protéger les propriétés d'Enterprise Holdings et de ne pas les exposer à la perte, au vol ni au préjudice.

PROTECTION DES INFORMATIONS

Enterprise Holdings accorde une grande importance à la protection de la vie privée et des renseignements personnels des clients et des employés. En tant que partenaires commerciaux, les Fournisseurs sont également tenus d'assurer la protection des informations confidentielles, des propriétés intellectuelles, et des renseignements personnels appartenant aux clients et aux employés d'Enterprise Holdings. Les Fournisseurs ayant accès à ces types d'informations ne doivent pas les divulguer à d'autres parties sans le consentement explicite d'Enterprise Holdings.

Les informations confidentielles comprennent, entre autres, les listes des clients ou des employés, les renseignements personnels des clients ou des employés, les fichiers informatiques, les politiques et les pratiques, les plans de marketing, les tarifications, les coûts, et autres informations financières. Les Fournisseurs doivent réserver leur accès uniquement aux personnes qui en ont besoin à des fins professionnelles et doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la divulgation abusive de ces renseignements confidentiels ou exclusifs.

De même, les Fournisseurs qui ont accès aux renseignements personnels sur les clients et les employés d'Enterprise Holdings doivent veiller à ce que ces informations soient adéquatement protégées conformément à toutes les lois et tous les règlements relatifs à la confidentialité des données et à la sécurité des informations en vigueur, et également selon les meilleures pratiques et les normes de sécurité dans l'industrie des Fournisseurs. Le niveau de sécurité et de protection doit être proportionné à la nature des informations d'Enterprise Holdings qui doivent être protégées. Les Fournisseurs doivent maintenir le traitement et les contrôles internes appropriés pour les documents papier, les systèmes informatiques, les appareils électroniques portables, les ordinateurs portables et autres dispositifs de stockage pour assurer la protection de ces informations. Les Fournisseurs doivent informer sans délai Enterprise Holdings de toute violation réelle ou possible de la sécurité des données concernant les renseignements personnels d'Enterprise Holdings.

Les Fournisseurs sont également tenus de respecter toutes les lois et les normes applicables relatives aux valeurs mobilières, telles que la PCI-DSS (Payment Card Industry Data Security Standards) pour protéger les informations des titulaires de carte contre divers préjudices imminents.



Travail d'équipe

HARCELEMENT

À Enterprise Holdings, nous attendons des Fournisseurs qu'ils traitent les autres avec respect, ce qui signifie que le harcèlement n'est acceptable sous aucune forme. Bien que le harcèlement ait différentes définitions, nous considérons qu'il comprend tout comportement indésirable, sexuel ou non sexuel, envers une autre personne qui a pour but ou pour effet de créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

DISCRIMINATION

Les organisations deviennent plus fortes quand elles respectent et favorisent la diversité des origines, des cultures et des opinions. Les Fournisseurs sont tenus de respecter et de promouvoir des lois qui interdisent la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'origine nationale, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, le statut de vétéran d'une personne ou tout autre statut protégé par les lois fédérales, nationales et locales. Les Fournisseurs doivent s'engager à appliquer le traitement juste et équitable, ainsi que la confidentialité et la dignité de tous les employés et demandeurs d'emploi.

RESPECT DES MESURES DE SECURITE

Les lieux de travail des Fournisseurs doivent être conformes aux lois et réglementations de sécurité en vigueur, et doivent également prendre les précautions nécessaires permettant d'assurer que toutes les machines et tous les outils sont fonctionnels et sont utilisés correctement en tout temps.

Pour garantir la sécurité du personnel ainsi que la sécurité des produits et des services fournis à la communauté, les Fournisseurs d'Enterprise Holdings doivent fournir à tous les travailleurs un équipement de protection approprié. Les Fournisseurs doivent également veiller à ce que tous les travailleurs soient entièrement certifiés et capables d'exécuter leurs tâches et n'utilisent que l'équipement autorisé aux fins de leurs activités professionnelles.

Lorsque des accidents surviennent dans les locaux d'Enterprise Holdings, ou lors de l'exécution d'une tâche pour celle-ci, les Fournisseurs doivent les signaler immédiatement à leur point de contact immédiat chez Enterprise Holdings. Les Fournisseurs doivent également accepter de présenter leurs antécédents en matière de sécurité à Enterprise Holdings sur demande.

Communauté

HEURES DE TRAVAIL ET SALAIRES DECENTS

Pour le bénéfice des communautés où nous exerçons nos activités, Enterprise Holdings s'attend à ce que les Fournisseurs respectent toutes les lois applicables relatives aux salaires et à la durée du travail, notamment les règles concernant le salaire minimum, les heures supplémentaires, et la durée maximale du travail.

DROITS DE L'HOMME

Enterprise Holdings ne tolérera pas le travail des enfants, ni le travail forcé, ni aucun autre traitement inacceptable des travailleurs, et nous ne nouerons pas de partenariat avec des entreprises qui emploient des enfants ou qui ont recours au travail forcé, directement ou indirectement. Concrètement, cela signifie que les Fournisseurs ne doivent pas permettre l'exploitation des enfants, les châtiments corporels ou la maltraitance ni la servitude involontaire.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur dans les régions où se déroulent nos activités. Les Fournisseurs sont invités à réduire au minimum l'utilisation de ressources non renouvelables, réduire et recycler les déchets, et minimiser l'impact environnemental de leurs activités lorsque cela est possible. Les réseaux d'approvisionnement en produits des Fournisseurs doivent présenter des options préférables du point de vue écologique et garantir que les matériaux sont éliminés dans le respect de l'environnement.

Permanence telephonique dediee a l'ethique

COMMENT FAIRE PART DE PREOCCUPATIONS ET SIGNALER DES VIOLATIONS DU CODE

Si vous notez ou avez des motifs raisonnables de soupçonner qu'un individu, qu'il soit un fournisseur ou un employé d'Enterprise Holdings ou un entrepreneur, porte atteinte au Code, nous vous invitons à signaler l'incident à votre point de contact principal chez Enterprise Holdings. Enterprise Holdings tient aussi une permanence téléphonique dédiée à l'éthique, et administrée par des tiers, que les Fournisseurs peuvent utiliser pour également signaler de manière anonyme des violations du Code, lorsque cela est autorisé par la loi :

- Etats-Unis et Canada
 - Par téléphone : 1-888-238-1483
 - Web: www.ethicspoint.com ou <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/17305/index.html>
- Royaume-Uni
 - Par téléphone : (BT) 0800-89-0011 ou (C&W) 0500-89-0011, puis lorsque le système vous y invite, composez le 855-405-4736
 - Web: www.ethicspoint.com ou <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/17305/index.html>
- Irlande
 - Par téléphone : 1-888-550-000, puis lorsque le système vous y invite, composez le 855-405-4736
 - Web: www.ethicspoint.com ou <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/17305/index.html>
- Allemagne
 - Par téléphone : 0-800-225-5288, puis lorsque le système vous y invite, composez le 855-405-4736
 - Web: www.ethicspoint.com ou <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/17305/index.html>
- France
 - Par téléphone : 0-800-99-1111, puis lorsque le système vous y invite, composez le 855-405-4736
 - Web: www.ethicspoint.com ou <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/17305/index.html>
- Espagne
 - Par téléphone : 900-99-0011, puis lorsque le système vous y invite, composez le 855-405-4736
 - Web: www.ethicspoint.com ou <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/17305/index.html>

Enterprise Holdings procède sans délai à une enquête approfondie sur tous les rapports passant par la permanence téléphonique dédiée à l'éthique, et maintient ces rapports confidentiels dans la mesure du possible. Nous prendrons des mesures correctives lorsque cela est nécessaire.

Les Fournisseurs et leurs employés ont la possibilité de faire part de préoccupations sans crainte de représailles. Enterprise Holdings ne tolère aucun acte de représailles contre une personne qui rapporte une violation de bonne foi, même si cette personne n'est pas sûre de l'exactitude de ses propos.

